

7 Octobre 2024

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a publié des orientations intitulées [« National monitoring mechanisms under the EU Pact on Migration and Asylum: Guidance for EU Member States »](#). L'objectif de cette publication est d'aider les pays de l'UE à mettre en place des mécanismes de contrôle indépendants dans le cadre du pacte de l'UE sur la migrations et l'asile afin de garantir le respect des droits fondamentaux lors des procédures de filtrage et d'asile aux frontières. Ces procédures aux frontières s'adressent aux personnes arrivant de pays tiers. Les mécanismes de contrôle sont destinés à prévenir les violations des droits, à protéger les victimes et à soutenir les enquêtes sur toute allégation d'actes répréhensibles commis par les autorités publiques. Ces orientations soulignent l'importance de la transparence et de la responsabilité, qui renforcent la confiance dans les autorités publiques.

Publication EMN:

Nous avons le plaisir de vous présenter [la note de synthèse de l'EMN intitulée « Implementation of measures for civic training as an important tool for integration of third-country nationals »](#). Cette note de synthèse a été élaborée en coopération avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les cours de formation civique jouent un rôle important dans l'intégration des ressortissants de pays tiers dans les sociétés d'accueil en leur apportant les connaissances et les compétences nécessaires à leur participation sociale, culturelle et politique.

Chiffre de la semaine: 275,5%

La mise en place des écoles internationales publiques est une réponse à la diversification de la population scolaire. Depuis l'année scolaire 2018/2019, la population scolaire dans les écoles internationales publiques (fondamentale et secondaire) est passée de 2.153 à 8.085 élèves en 2024/2025, ce qui équivaut à une progression de 275,5%. Ce taux de progression est largement supérieur à celui observé pour l'ensemble de la population scolaire (incluant l'enseignement public appliquant les programmes officiels du MENEJ et l'enseignement privé appliquant soit les programmes officiels du MENEJ soit un autre programme).

Source : MENEJ, [Les chiffres de la rentrée 2024/2025](#)

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu**

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en